CCAS D'ALBOUSSIERE
145 RUE DE LA MAIRIE
07440 ALBOUSSIERE

PROCES VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/07/2021

En exercice	**13**
Présents	**7**
Absents	**6**
Votants	**7**

DATE DE CONVOCATION : 30/06/2021
DATE D'AFFICHAGE : 30/06/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le lundi 5 juillet à 20h30

Le Conseil d'Administration du CCAS d'Alboussière, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel MIZZI, Président du CCAS,

Présents : Mesdames ARIOTTI Geneviève, BOYARD Bernadette, GARAYT Antoinette, LEGRAND Véronique, PEYRARD Séverine, VAREILLE Marie-Ange et Monsieur MIZZI Michel

Absents excusés : Mesdames CUCCIA Julie, et GARNIER Gabrielle ***et*** *Messieurs FRONDZIAK Éric, GUILLOT Richard, NOE Christophe et VACHER Anthony*

Secrétaire de séance : Madame LEGRAND Véronique

***

Avant l'examen des points à l'ordre du jour Madame Véronique Legrand est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h40 par le Président qui confie à la vice-Présidente le soin de dérouler la séance du conseil d'administration.

1. VALIDATION DU PROCÈS VERBAL

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du 12/04/2021 est validé à l'unanimité.

2. VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2021

Les membres du CCAS s'interrogent sur le fait que l'ADMR ne bénéficie plus d'une subvention pour l'année 2021. Mme la Vice-Présidente explique le nouveau fonctionnement de l'association qui est aidée par de nombreuses institutions et qui n'a plus de relais sur le territoire de la commune. Historiquement, le CCAS d'Alboussière n'a jamais versé de subvention à cet organisme.

Pour l'association de l'ADAPEI, l'opération des brioches aura normalement lieu à l'automne, il sera temps à ce moment-là de voir si la crise COVID empêche de réaliser à nouveau l'action et de décider d'une subvention exceptionnelle.

Il est proposé au conseil d'administration de valider le versement d'une subvention de 300 € au relais alimentaire de Saint-Péray. Après appel au vote, le conseil d'administration valide à l'unanimité le versement de la subvention (voir infra délibération N°CA/2021/006).

3. DÉLÉGATION POUR ACCEPTATION GÉNÉRALE DES DONS AU CCAS

La vice-présidente explique le fonctionnement des dons au CCAS qui sont acceptés temporairement par l'exécutif puis validé ensuite par le conseil d'administration afin d'être encaissés définitivement.

Il est proposé au conseil d'administration de valider la délibération de délégation pour acceptation générale des dons au CCAS pour les dons d'un montant inférieurs à 200,00 €.

Après appel au vote, le conseil d'administration valide à l'unanimité le projet de délibération (voir infra délibération N° CA/2021/007).

4. DÉPART D'UN MEMBRE ET PROPOSITION DE REMPLACEMENT

Mme Gabrielle Garnier a déménagé et n'habite plus à Alboussière depuis plusieurs mois, elle ne souhaite plus participer au fonctionnement du CCAS en tant que membre nommé. Le conseil d'administration suggère de contacter Mme Marthe VACHER, certains membres s'en chargent et feront un retour sur la position de l'intéressée.

La vice-Présidente remercie tout le travail et l'engagement de Mme Gabrielle Garnier qui a participé et aidé à de nombreuses reprises à l'organisation des événements locaux en tant que bénévole du CCAS.

5. POINT D'ÉTAPE SUR PROJET « ATELIERS BIEN VIEILLIR » et VALIDATION DU LANCEMENT DE LA PREMIÈRE ETAPE

Il est fait présentation de la prestation proposée par Mobil'Sport dans le cadre du projet de mise en place « d'ateliers bien vieillir » à Alboussière.

Au vu des différents éléments et du retour de la rencontre avec le prestataire, le Président suggère de partir sur deux sessions comportant 4 séances d'une heure trente pour deux groupes différents, soit 8 demi-journées de 120 € / unité. Le coût global pour 2021 s'élève à 960 €.

Le conseil d'administration valide le lancement des sessions en septembre-octobre pour deux premiers groupes de maximum 14 personnes, les jeudis après-midi. L'atelier s'adresse aux 60 ans et plus.

La communication doit être lancée rapidement pour lancer la commande des ateliers.

Mme Séverine Peyrard demande si les séances ne sont pas complètes, s'il était possible de proposer à des personnes résidentes de l'EHPAD. Cela est possible, il y aurait alors une pré-sélection par l'EHPAD afin de proposer des résidents.

6. POINT CALENDRIER ET LANCEMENT DES GROUPES DE TRAVAIL

Concernant les colis de Noël :

- Les demandes seront envoyées aux usagers du CCAS, fin octobre / début novembre avec retour au 15 novembre.
- Les commandes de produits auront lieu la deuxième quinzaine de novembre avec une constitution des colis prévue début décembre.
- La distribution aurait lieu mi-décembre.

Pour le repas des anciens, la date du premier mercredi de décembre est proposée (8 décembre 2021) sous réserve des conditions sanitaires.

Pour la constitution des groupes de travail, le Président propose que Julie Cuccia soit associée et que Christophe Noé soit égal contacté. Les membres qui se sont proposés pour le groupe de travail sont les suivants :

- Antoinette Garayt ;
- Véronique Legrand ;
- Geneviève Arriotti ;
- Marie-Ange Vareille ;
- Bernadette Boyard.

La première date pourrait avoir lieu à la rentrée de septembre 2021 (rendez-vous est donné autour de la troisième semaine de septembre).

Clôture de la séance à 22h05

****

<u>Délibération</u> N° CA/2021/006
<u>Objet</u> : VERSEMENT SUBVENTION AU RELAIS ALIMENTAIRE DE SAINT PERAY

En tant que référent de l'action sociale sur le territoire de la commune d'Alboussière, le CCAS souhaite accompagner l'action locale de l'association du **r**elais **a**limentaire **de Saint-Péray**. L'association vient en aide au plus démunis, en distribuant des denrées et participant au secours alimentaire des familles ou personnes en difficultés.

Il est proposé au conseil d'administration de verser une subvention pour l'année **2021** de 300 € à l'association du relais alimentaire.

Le conseil d'administration, entendu l'exposé et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** du versement d'une subvention de 300 € à l'association du relais alimentaire pour l'année 2021 ;

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget du CCAS au chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits,

<u>Délibération</u> N° CA/2021/007
<u>Objet</u> : DECISION DE PRINCIPE POUR ACCEPTATION GENERALE DES DONS FAIT AU CCAS D'ALBOUSSIERE

Madame la Vice-Présidente expose,

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est habilité à recevoir des dons et legs en application de l'article L 123-8 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit **que «** *Le président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance* »**.**

Le CCAS peut bénéficier de don, en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier des déductions fiscales prévues par la loi. En vertu de l'article 200 du code général des impôts, qui prévoit le dispositif de déduction fiscale, le CCAS est assimilé à un « **organisme d'intérêt général ayant un caractère (…) socia**l. ».

Le président a une compétence directe pour accepter provisoirement les dons et legs faits au CCAS, mais l'acceptation définitive relève de la compétence du conseil d'administration.

Afin de simplifier l'encaissement définitif des dons, il y a lieu de délibérer pour accepter de manière générale les dons inférieurs à 200 € lorsqu'ils sont faits par des particuliers, entreprises, associations ou organismes à l'attention du CCAS d'Alboussière. Le conseil d'administration, entendu l'exposé et à l'unanimité des membres présents :

- **PREND** acte des dispositions légales en vigueur pour l'acceptation des dons par le CCAS ;

- **DIT** que les dons d'un montant inférieur à 200 € font l'objet d'une acceptation anticipée et définitive d'encaissement par le conseil d'administration ;

- **DEMANDE** à ce qu'un récapitulatif général des dons lui soit présenté à chaque fois qu'il en est fait la demande à l'occasion de l'une de ses séances.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits,

<u>Délibération</u> N° CA/2021/008
<u>Objet :</u> LANCEMENT DE LA PREMIERE ETAPE DU PROJET « ATELIERS BIEN VEILLIR A ALBOUSSIERE »

Madame la Vice-Présidente rappelle que le projet de mise en place « d'Ateliers bien vieillir » à Alboussière a été lancé fin 2020 et est actuellement suivi par le département de l'Ardèche qui accorde une subvention de 50 % du montant prévisionnel de la dépense,

Vu les travaux du groupe de travail présenté en séance,
Vu la proposition du prestataire Mobil'Sport pour l'organisation des ateliers,
Vu l'amélioration de la situation sanitaire,

Il est proposé que l'organisation du projet ait lieu en deux étapes, une première au mois de septembre-octobre 2021 et une seconde au mois d'avril-mai 2022.

Le cursus « Atelier bien vieillir » serait composé de 4 ateliers d'environ 1h30 permettant d'accueillir deux groupes respectivement de maximum 14 personnes sur une même demi-journée, soit environ 28 bénéficiaires. L'atelier d'1h30 serait composé de 15 minutes dédiées à l'accueil des usagers, de 1h d'activité sportive effective et de 15 minutes de bilan-relaxation.

Pour cette première étape, le déroulé des ateliers pourrait avoir lieu comme suit pour le mois de septembre-octobre, sous réserve de la validation des créneaux par le prestataire retenu :

- Atelier 1 - Jeudi 16 septembre ;
- Atelier 2- Jeudi 23 septembre ;
- Atelier 3 - Jeudi 30 septembre ;

- Atelier 4 - Jeudi 7 octobre.

En fonction du nombre de personnes et du nombre de demandes, l'étape 1 pourrait être reconduite sous la même forme pour 4 nouvelles séances pour un montant maximum de 960 € pour l'exercice 2021 (coût de 120 € pour la demi-journée).

Les ateliers auront lieu prioritairement en salle communale et pourrait exceptionnellement se tenir au stade Jean Moulin ou autour du plan d'eau en fonction des besoins. À l'issue de chaque atelier, des recommandations, bonnes pratiques et conseils d'ergonomies seront donnés afin d'adapter le sport effectué chez soi et de « bien vieillir ».

Les communes voisines et notamment Champis et Boffres seront informées du projet du CCAS d'Alboussière

Madame la Vice-présidente rappelle que les séances de sport proposées aux personnes de plus de 60 ans sont des séances de découvertes qui ne se substituent aucunement aux activités portées par les associations sportives déjà en place sur la commune. Elle précise également que les ateliers ont vocation à s'adresser aux personnes de plus de 60 ans souhaitant découvrir les bienfaits du sport pour leurs « vieux jours » et ainsi améliorer le bien-être et le bien vivre en santé lors de l'avancée en âge.

Entendu cet exposé, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le lancement de la première étape du projet de mise en place d'Atelier « Bien vieillir » à Alboussière ;

- **DEMANDE** à ce que la communication autour du projet soit lancée et que le financeur soit informé ;

- **DIT** que la dépense est prévue au budget du CCAS chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits,

NOM PRENOM	SIGNATURE
Mme Geneviève ARIOTTI	
Mme Bernadette BOYARD	
Mme Julie CUCCIA	
M. Éric FRONDZIAK	
M. Antoinette GARAYT	
Mme Gabrielle GARNIER	Absente excusée
M. Richard GUILLOT	
Mme Véronique LEGRAND	
M. Michel MIZZI	
M. Christophe NOE	
Mme Séverine PEYRARD	
M. Anthony VACHER	
Mme Marie-Ange VAREILLE	